



## Compte-rendu du conseil municipal Du mercredi 15 septembre 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe			X	
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène		X		absente à partir de 20h15
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
SAHRAOUI Amar	x			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de présents : 13**

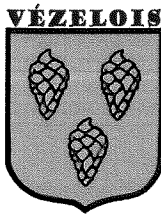
**Nombre de voix délibératives : 13**

**Madame GAUTHIER Hélène a quitté la salle du conseil municipal à 20h15.**

### **1. Désignation du secrétaire de séance :**

M. Anthony BADIQUE a été désigné secrétaire de séance

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**



## 2. Approbation du compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 16 juin 2021

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

Départ de Mme Hélène GAUTHIER.

## 3. Participation citoyenne

Le dossier a été traité par la préfecture ce mois-ci. La liste est étudiée en Préfecture. Il n'y aura pas de réunion publique.

Les citoyens seront informés ultérieurement au sujet de la date de mise en place et la liste des référents.

## 4. Validation de l'AMO / chauffage à la SMA et école :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que pour les travaux de remplacement du mode de chauffage pour La Vézeloise et les écoles, il convient de choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose deux devis ; un de la société ENEBAT et l'autre de la société NRATHERM. Il explique les éléments financiers et le tableau récapitulatif suivant :

Phase	ENEBAT	NRATHERM
<b>Diagnostic</b>	<b>1950,00</b>	<b>5850,00</b>
<b>Dossier de consultation</b>	<b>3550,00</b>	<b>4560,00</b>
<b>Suivi de chantier</b>	<b>1600,00</b>	<b>2660,00</b>
<b>Montant H.T en €</b>	<b>7100,00</b>	<b>13070,00</b>



Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de M. le Maire souhaite un troisième devis suite à l'écart important du prix entre les deux sociétés. Le conseil votera lors d'un prochain conseil sur ce sujet.

## **5. Vente partielle du terrain derrière la Mairie**

Un particulier a souhaité acheter une partie du terrain situé derrière la mairie. Le projet est abandonné. Le terrain reste la propriété de la mairie.

## **6. Forêt :**

### **- Délibération relative à la lutte contre les scolytes**

Le vote sera effectué lors du prochain conseil municipal car Mr Chalon de l'ONF viendra afin de nous exposer le dossier sur les scolytes.

### **- Point sur la forêt :**

La vente de bois est au point mort.

Le contrat ONF va jusqu'en 2023. Il faudra budgétiser aucune recette.

Pas de travaux prévus avec l'ONF sur 2021 sauf le batonnage selon le devis

Affouage ; une seule personne n'a pas terminée son lot.

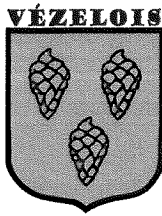
Inscription ouverte en mairie pour la préparation de lot.

Mr Chalon de l'ONF viendra au prochain conseil municipal afin de nous exposer le dossier sur les scolytes.

## **7. PLU**

Monsieur VARNEROT fait un point sur le sujet. Le dossier est toujours en cours.

Le nouveau cabinet demande une mise à jour de la cartographie réelle depuis 2010 à aujourd'hui.



## **8. La Venue du Préfet :**

Visite de Monsieur le Préfet le mardi 02 novembre 2021 à 14H30 dans notre commune.

Il faudra recenser les doléances suivantes :

- Point sur le réseau mobile ;
- City park ou aire de jeux

Les personnes ayant des sujétions peuvent les faire parvenir par mail à la mairie (mairie@vezelois.fr).

## **9. Périscolaire et centre aéré**

### **- Bilan financier de juillet 2021**

Dépenses		recettes	
libellé	montant	libellé	montant
Sodexo	2423.19	Participation des parents	9237.1
personnel	12456.2	CAF	2277
transport	330		
sorties	463.3		
pharmacie	55.39		
alimentation	337.55		
petit équipement	298.81		
	16364.44		11514
<b>Coût du centre aéré de juillet</b>	<b>4850.34</b>		



En moyenne 38 enfants par jour. Le coût du centre aéré restant à la charge de la commune s'élève à 4850.34 € soit environ 127€ par enfant.

Prochains Centres de loisirs : 1<sup>ère</sup> semaine des vacances : à la toussaint, en février et aux printemps.

#### 10. **Projet éducatif**

**Cette délibération annule et remplace la délibération N° 45/2021.**

Il convient d'élaborer un projet éducatif pour les années scolaires 2021 à 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**Décide** d'adopter le projet éducatif pour les années scolaires 2021-2024. Ce document est joint à la présente délibération.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

#### 11. **Gestion de la Vézeloise**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la salle multi activités « La Vézeloise » est utilisée pour des activités sportives, artistiques ou autres par des associations. Il demande aux membres du conseil municipal de déterminer un coût horaire pour compenser les frais de fonctionnement occasionnés lors de l'utilisation de cette salle.

Suite à la baisse des charges relative à la désinfection des locaux (utilisation de moins de désinfectant) le montant devrait baisser.

De plus, Sachant que la pompe à chaleur qui sera installée favorisera une baisse des dépenses de chauffage, le montant sera plus faible.

Il est proposé le taux de 3.50€/heure au lieu de 4.50€/l'heure ou la gratuité.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :**



- Décide de fixer le coût horaire à 3.50€ TTC pour les associations du village.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 3 contre

Le règlement intérieur sera modifié. Le pass sanitaire est obligatoire.

## **12. Location d'un camion de réfection BLOW-PATCHER : aide financière**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Vézelois pourrait procéder de la réfection des rues communales grâce au procédé « Blow-patcher ». Un camion de réfection de type Blow-patcher a été loué auprès de la société SPI pour un montant de 2400 € HT soit 2880 € TTC

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**Décide** de demander une aide financière à hauteur de 50% du montant HT auprès du Grand BELFORT grâce aux fonds d'aides aux communes.

**Approuve** le plan de financement qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant	Taux
2 400 €	Grand Belfort	1 200€	50%
2 400 €	Apport commune	1 200 €	50%

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre



13. **Questions diverses**

- Faire le point sur la caravane située à proximité du « Paint Ball ». Prévenir les propriétaires pour la déplacer.
- Alambic : toujours à l'arrêt pour réparation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50**

**Prochain conseil : mi-octobre à confirmer.**

